



## NOS HONORAIRES ET PRESTATIONS



### TRANSACTIONS

#### (honoraires à la charge du vendeur)

Moins de 45.000 €.....	3.000 € TTC
De 45.001 € à 70.000 €.....	4.000 € TTC
De 70.001 € à 110.000 €.....	6 %
De 110.001 € à 140.000 €.....	5.5 %
De 140.001 € à 250.000 €.....	5%
De 250.001 € à 350.000 €.....	4.5 %
Au delà de 350.001 € .....	4 %
Estimation avec avis de valeur écrit.....	85 € TTC

### GESTION LOCATIVE

Gérance avec décompte mensuel.....	7.2 % TTC
------------------------------------	-----------

### LOCATION

Honoraires d'entremise et négociation à la charge du propriétaire :	OFFERT
Locaux d'habitation sur loyer hors charges annuel : 8% TTC à la charge du locataire et 8% TTC à la charge du propriétaire. <b>(Honoraires plafonnés à 8 € du m<sup>2</sup> + 3 € du m<sup>2</sup> pour l'état des lieux (LOI ALUR)</b>	
Dépôt de Garantie :	1 mois de loyer hors charges

### SYNDIC DE COPROPRIETE

#### Honoraires du Syndic par lot principal de copropriété

Si trésorerie sur compte bancaire unique au nom de l'Agence .....	144 € TTC
Si trésorerie sur compte bancaire au nom de la copropriété.....	168 € TTC

Les honoraires présentés s'entendent au taux de TVA de 20 % et subiront toute modification en hausse ou baisse de cette taxe.